

DATE 31 mars 1978

RÉPONSES À L'ÉTUDE DE LA GESTION ET DU CONTRÔLE FINANCIER

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
(31 MARS 1977)NOM DU MIN./ORGANISME/SOCIÉTÉ
AUTEUR DES REPONSES CONSEIL NATIONAL
DE RECHERCHES
CANADA

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL	RÉPONSES DE L'ORGANISME EN 1977 RAPPORT	RÉPONSES AU 31 MARS 1978
<p>COMPTES À RECEVOIR</p> <p>A cause d'importants soldes à recevoir en souffrance au Conseil, les coûts de financement sont très élevés et faussent l'appariement des coûts et des revenus. Cette section est également chargée de l'émission et de l'approbation des notes de crédit aux clients.</p> <p>Afin de réduire les coûts de financement résultant de comptes à recevoir importants, le Conseil devrait établir et mettre en vigueur des politiques et des procédés en matière de crédit et même faire payer des intérêts sur les comptes en souffrance d'organismes non gouvernementaux.</p> <p>Toutes les inscriptions de crédit devraient faire l'objet d'une étude et être approuvées par des agents financiers différents de ceux chargés de la mise à jour et du contrôle des registres des comptes à recevoir.</p>	<p>Recommandation acceptée</p> <p>Recommandation acceptée</p> <p>Recommandation acceptée</p>	<p>Le Conseil a resserré les contrôles et le suivi des comptes à recevoir. On entreprendra et achèvera, au cours de 1979, l'élaboration de politiques et de procédures en matière de crédit. Les pertes éprouvées par le Conseil en raison de mauvaises créances représentent environ \$12 000, sur un montant total facturé d'environ \$4 millions.</p> <p>Il existe une procédure relativement à l'approbation de notes de crédit par les responsables dans les cas où il ne s'agit pas de ceux chargés de la mise à jour et du contrôle des registres des comptes à recevoir. On trouvera ces procédures dans le Guide d'administration financière.</p>